

# Un label pour les entreprises socialement responsables

L'Institut national pour le développement durable (INDR) a présenté, hier, le label «ESR»

En présence des deux ministres, Marie-Josée Jacobs (Famille et Intégration) et Nicolas Schmit (Travail), Norbert Geisen (Fédération des Artisans), Pierre Bley (UEL) et Eric Hiéronimus (INDR) ont présenté le label de l'«Entreprise socialement responsable».

L'INDR, une association constituée au sein de l'UEL, propose un outil aux entreprises qui souhaiteraient formaliser et voir reconnaître leurs efforts dans les domaines du «Social et Égalité des chances professionnelles», de la «Gouvernance» et de l'«Environnement». L'évaluation se fait sur 28 critères. Le label s'adresse à toutes les entreprises et permettra aux lauréats de visualiser leurs mérites en la matière, sinon de parcourir à l'aide d'un mémorandum d'évaluation (fournissant des recommandations) ou avec l'appui d'un expert reconnu par l'INDR le

chemin de la reconnaissance.

L'initiative est soutenue par le gouvernement, et Marie-Josée Jacobs a souligné que le «patronat l'organise pour le patronat». Nicolas Schmit considère que le lancement de la formalisation de la responsabilité sociale de l'entreprise correspond à «toute une philosophie». Le ministre du Travail a indiqué que la démarche concrétise également les efforts de développer la culture de la responsabilité sociale des entreprises.

Eric Hiéronimus (INDR) est en charge du suivi des dossiers. Il a expliqué que le formulaire est facilement intelligible par les chefs d'entreprise et qu'il ne nécessiterait à peine que trois ou quatre heures pour le compléter. Les frais administratifs et l'audit par un expert sont fournis à un coût abordable pour les petites entreprises.



Eric Hiéronimus est le responsable de l'initiative «Entreprise socialement responsable».